

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DE LA SANTÉ  
ET DES SPORTS

**Arrêté du 30 juin 2009 modifiant l'arrêté du 28 mai 2009 fixant la composition de la commission mentionnée aux I et I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique**

NOR : SASH0930713A

La ministre de la santé et des sports,  
Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 4111-2 (I et I bis) et D. 4111-10 ;  
Vu l'article 83 de la loi n° 2006-1640 du 21 décembre 2006 de financement de la sécurité sociale pour 2007 ;  
Vu l'arrêté du 19 mai 2008 fixant la composition de la commission mentionnée aux I et I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique ;  
Vu l'arrêté du 28 mai 2009 fixant la composition de la commission mentionnée aux I et I bis de l'article L. 4111-2 du code de la santé publique,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'article 1<sup>er</sup> de l'arrêté du 28 mai 2009 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :  
Au 1<sup>o</sup>, il est ajouté les spécialités suivantes :

SPÉCIALITÉ	REPRÉSENTANT DES ORGANISATIONS SYNDICALES des médecins à diplômes hors Union européenne
Dermatologie	Titulaire : Jean POUAHA (Inpadhue). Suppléant : Blaise Aurélien KAMENDJE TCHOKOBOU (Inpadhue).
Génétique médicale	Titulaire : Blaise Aurélien KAMENDJE TCHOKOBOU (Inpadhue). Suppléant : Jean POUAHA (Inpadhue).
Médecine interne	Titulaire : Jean POUAHA (Inpadhue). Suppléant : Blaise Aurélien KAMENDJE TCHOKOBOU (Inpadhue).
Médecine du travail	Titulaire : Blaise Aurélien KAMENDJE TCHOKOBOU (Inpadhue). Suppléant : Jean POUAHA (Inpadhue).

#### Article 2

La directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Paris, le 30 juin 2009.

Pour la ministre et par délégation :  
Par empêchement simultané de la directrice de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, du chef de service et de la sous-directrice des ressources humaines du système de santé :

*La chef de la cellule de gestion,*

D. BARELLI